

Bismillâhir-  
Rahmânir-  
Rahîm

# LA SAHRA

# ACHOURA

Le Prophète a dit :  
"Al Houssain fait  
partie de moi et  
je fais partie de  
Al Houssain.  
Allah ! aime  
celui qui aime  
Al Houssain, Al  
Houssain est un  
Saint (sibt)"



PERIODIQUE D'INFORMATIONS ISLAMIQUES - N° 54 du lundi 6 mai 2019  
Publié à Bamako (République du MALI) (1er Ramadan 1440 H)

## ÉDITORIAL ET VOILÀ LE RAMADAN! QUELQUES CONSEILS POUR MIEUX PROFITER DU MOIS BÉNI

\* Ranges ta chambre en profondeur ( pourquoi pas changer le décor /déplacement des meubles / changer la lingerie, etc.);



\*Laves tes vêtements et tapis de prière ( pourquoi pas les parfumer aussi? )

\*Prépare un petit coin dans ta chambre

(idéalement consacré aux adorations : prières, invocations, lecture du Coran ... ) et, quelle que soit la dimension de la chambre, tu trouveras certainement un espace approprié ( ça peut être un coin de n'importe quelle pièce de la maison aussi ) et poses-y tes vêtements et tapis de prière ainsi que ton Coran, puis invoques Dieu qu'Il te permette d'œuvrer (il te suffit que ce petit coin témoigne pour toi le jour du jugement);

\*Prépare une tirelire et écris dessus "tirelire de Ramadan" et poses-y une somme (aussi modeste soit-elle) quotidiennement, et fixes-toi un projet (par exemple : nourrir des pauvres, offrir des cadeaux à des orphelins, distribuer de la viande aux nécessiteux qui ne peuvent s'en offrir le jour de l'Aïd al-fitr, etc.);

\*Invites à ta table des jeûneurs (pauvres, amis, proches et autres) pour partager avec toi le repas de l'"iftar";

\*Choisis une sourate qui te tient à cœur, puis apprends-la pendant ce mois béni;

\*Multiplies les invocations et demandes de pardon (à Allah, Il est le meilleur accueillant au repentir et dispose du large pardon);

\*Choisis 3 personnes en besoin d'invocations particulières et engages-toi à invoquer pour elles régulièrement pendant ce mois béni, et demandes leur d'invoquer aussi pour toi ( l'invocation de l'absent est exaucée, le frère/la sœur pour le frère/la sœur);

\*Choisis un jour de la semaine ( ou plus ) où tu après la prière de l'aube, tu resteras assis (e) en adoration ( invocations, lecture du Coran, supplications...) jusqu'au lever du soleil : ainsi tu auras la récompense d'une omra et d'un hajj (selon un hadith authentique);

\*Formules l'intention sincère de clôturer le Coran ( 1, 2 , 3 fois... selon tes capacités) et fais l'effort d'y parvenir ( même si tu n'y parviens pas, tu seras récompensé pour ta bonne intention);

\*Mets de côté une somme que tu distribueras durant les 10 derniers jours de Ramadan (aux orphelins ou autres nécessiteux) et, de par cette aumône, espères ce qui te tient à cœur.

Ô Allah! Permets-nous de vivre ce mois de Ramadan pleinement et ne nous compte jamais plus parmi les perdants, bihaqhi Mouhammadine wa ahlibaytihi (as) !

Cette vie est si éphémère et tout y est si éphémère, excepté nos bonnes œuvres qui nous accompagneront après la mort !

À L'OCCASION DU MOIS BÉNI DU RAMADAN

## Houdjatoul islam wal mouslimine P.7 Cheikh Djibril Bouaré à cœur ouvert



P.4  
RAMADAN  
QUESTIONS À DR. FADHEL AL-FARAJ  
«Khadija AL-Khoubra a été une chance et une bénédiction pour Mouhammad, et vice-versa».

## AU CŒUR DU DÉBAT P.11 Sur qui devons-nous faire le salawate?



HOUDJATOUL ISLAM WAL  
MOUSLIMINE CHEIKH  
ABDOURAHMANE OUATTARA :  
« Parlons de P.10  
la Gnose (irfan) »



## INAUGURATION D'UNE NOUVELLE MOSQUÉE CHIITE À MADAGASCAR QUAND MAINTIRANO MET TOUT LE MONDE À L'UNISSON

En décidant d'inaugurer sa nouvelle mosquée de vendredi un jour d'anniversaire de la naissance de l'Imâm du Temps, Mouhammad al-Mahdi ibn Hassan al-Askary (ajfs), la communauté chiïte de la ville de Maintirano a prouvé son attachement viscéral à la famille prophétique.

Ce qui signifie tout simplement son acceptation pleine et entière, non seulement du message du sceau des prophètes, Mouhammad ibn Abdoullah (sawas), mais aussi et surtout de la guidance et des précieux enseignements de ses légataires légitimes que sont les douze Imams Ahloul Bayt (as). La nouvelle mosquée ne pouvait donc trouver meilleur starting-block pour son départ que la date du 15 Sha'aban 1440H (dimanche, 21 avril 2019).

Intention parfaitement lisible par l'Imâm al-Mahdi (ajfs), 12ème et dernier de la lignée sanctifiée du noble Prophète (sawas), à qui Allah a dévolu la gouvernance du temps ultime qui nous sépare de la fin inéluctable de toutes choses, le nôtre. Il faut donc, espérer - et c'est un espoir que l'on sait exaucé !- que le dernier légataire du prophète de la miséricorde ne manquera pas de couvrir de son manteau de salut ceux de nos frères et sœurs de Maintirano et de

tout Madagascar. Et, pourquoi pas, tous les chiïtes africains et du monde n'embarqueraient-ils pas dans ce canot de sauvetage piloté par l'Argument d'Allah (ajfs)?

Le flambant édifice religieux, tourné résolument vers la Kaba pour l'adoration, est une belle œuvre dont la somptuosité saute à l'œil, qui a mobilisé des moyens conséquents. Preuve que la communauté chiïte de céans, 300 à 400 fidèles seulement, sait parfaitement ce que si-

gnifie la soumission totale à Allah et la recherche de Sa lumineuse face.

L'inauguration a été ainsi l'occasion d'une belle fête joyeuse par sa débordante ferveur religieuse. La présence de beaucoup de représentants de l'État venus de la capitale, parmi lesquels l'Ayatollah Salimo Maharoufou, directeur de l'école religieuse d'Antananarivo, a conféré à l'évènement une ambiance pleine de fraternité, d'amitié et surtout de compréhension qui a fini de prouver, au delà des cultes de chapelles différentes, la coordination entre les groupes religieux chiïtes, sunnites, voire chrétiens. Une excellente entente qui a mis au coude à coude toutes les composantes de la population de Maintirano.

Sans être syncrétique, la fête a mis en symbiose



toutes les couches sociales. Quel heureux "vivre ensemble" à l'unisson ! Rappelons enfin que Maintirano est une petite ville côtière malgache de

25.000 habitants, située sur la côte ouest en face du Mozambique dont elle est séparée par le canal de Mozambique.

Moussa E. Touré



### COIN DU BONHEUR

#### HOUDJATOUL ISLAM CHEIKH BAÏSSA DJIRÉ SOURIT AU VENT : NORMAL, SA NOUVELLE FEMME EST ARRIVÉE !

On a bien fini par connaître le déroulé de l'évènement. Au départ, les deux concernés ont eu un dialogue à travers les faisceaux Ahloulbaytics hyper protégés.

- Khadija al-Khoubra : Mon chéri, j'arrive chez toi le 15 Sha'aban, je sais que tu m'attends impatientement, ô mon cœur ! Ainsi, je serai aussi à tes côtés, le 10 ramadan prochain, au deuil de l'épouse bénie du noble Prophète Mouhammad (sawas), Dame Khadija al-Khoubra.

- Houdjatoul Islam Cheikh Baïssa Djiré : Ô ma très belle, douceur de mes yeux ! Comme je suis heureux ! Mais je voudrais, avant toutes choses, participer à la célébration de l'anniversaire de la naissance de l'Imâm al-Mahdi (ajfs) à Markacoungo, justement le 15 Sha'aban, occasion pour moi de faire le plein d'énergies spirituelles. Ton amour pour Ahloul Bayt (as) me comble de bonheur, et je voudrais,



avec toutes mes excuses, te prier de m'attendre un ou deux jours après le 15 Sha'aban.

-Khadija al-Khoubra : Mon chéri, ne t'excuses pas. Sois sûr que je serai tout près de ton cœur quand tu seras à la cérémonie à la gloire de l'Imâm Zaman (ajfs)... Nos lecteurs ont sans doute deviné. Ce sont Cheikh Al-mamy dit Souleymane Djiré et Madame qui ont été les heureux parents d'une fille

née dans leur foyer le mardi, 23 mars 2019 (15 Sha'aban 1440H). La joie du couple est d'autant grande que, dans notre tradition malienne et africaine, la nouvelle venue est considérée ipso facto comme une épouse virtuelle de son grand-père. Puisse Allah bénir l'enfant en la protégeant grandement de Shaytan!

Ali Tolofoudié

### La Sakina - Achoura

Journal d'Informations Islamiques édité par l'Agence "Djannatou Ahlil Baït"

**Directeur de publication:** Amadou Diallo  
**Siège social:** Immeuble Dianka Bérété ( près du Lycée Mamadou M'Bodj de Sébénikoro, CIV du District de Bamako  
Tél: (00223)44 39 26 22  
E-mail: sakina92110@yahoo.fr



15 SHA'ABAN 1440H À MARKA-COUNGO

## CONNEXION PARFAITE AU RÉSEAU DE L'IMAM AL-MAHDI (ajfs)

**Le chiïsme est sur une ligne ascendante à Marka-coungo. Bourgade quasi anonyme jadis, la localité compte aujourd'hui quelques 18.000 âmes. Les activités spirituelles y sont en plein essor.**

En quelques années seulement, la localité a acquis la réputation de citadelle chiite la plus dynamique du Mali. Collée au calendrier musulman duodécimain, elle célèbre ou commémore, en effet, tous les événements majeurs liés à l'histoire de la famille du Prophète Mouhammad (sawas). La dernière occasion en date sur ce registre était la fête du 15 Sha'aban 1440H (21 avril 2019). Une occasion opportune qui a été saisie pour rappeler aux fidèles l'indispensable nécessité de reconnaître les Ahlou Bayt (as) comme les successeurs authentiques et légitimes du dernier des Messagers d'Allah, le Prophète Mouhammad (sawas), mais singulièrement, d'admettre le bien fondé de la réalité du 12ème Imam, al-Mahdi (ajfs) qui gouverne notre temps.



La cérémonie organisée à cet effet dans la Husseiniya «Nâdi Hussein», qui a été ouverte par la lecture du saint Coran par un

virtuose en la matière, le jeune Cheikh Hassan Sylla, a vu affluer avec enthousiasme les croyants de toutes les localités environnantes, qui à pieds, qui à motos. Le Cheikh Abou Tourab a ensuite souhaité la bienvenue à tout ce beau monde dans la pure tradition islamique. Puis s'en est suivie une autre lecture du saint Livre par des enfants qui, à l'occasion, ont mentionné les hadiths Thaqlayn et Tathir en les commentant avec maîtrise, non sans traduire en français des versets coraniques.

Il est heureux de constater que les musulmans de tous les bords dans la localité prennent de plus en plus conscience de la véracité de l'imamat, et acceptent donc d'adhérer aux pratiques religieuses des Imams Ahlou Bayt (as). Pour en arriver à ce bon point, le Cheikh



Mamadou Bah dit Abou Tourab et ses enfants ont été d'un entrain régulier. L'arrivée du jeune Cheikh Almamy dit Souleymane Djiré, fin organisateur et stratège vision-

naire, nommé Directeur de l'Association peule de Marka-coungo; Mahmoud Bah, Directeur de la médresa "Sabili Rachade de Marka-coungo"; Samba Diarra, Directeur d'une école à Sonja; Amadou Bah, prési-



dent de l'Association peule de Marka-coungo; et le Cheikh Cheick Baïssa Djiré, père de Cheikh Almamy dit Souleymane Djiré, venu de Bamako pour la circonstance, et qui a délivré aux fidèles un vibrant appel à rejoindre les légions de l'Imâm al-Mahdi (ajfs). Enfin, notons avec bonheur que le G.S.I.A s'élargit dans la zone par plusieurs annexes déjà fonctionnelles :

- médresa Mouhammad Bâqir (as) ay Glotou;

- médresa Zaïnîl Âbidine (as) à Djoumazana;

- médresa du Ja'afar Çodik (as) à Kôba;

- médresa Hassan Askari (as) à Nâla;

- médresa Fatimah Zahra'a (as) à Sirikôrôdiè

Et bientôt la médresa Ali Ar-Rida (as) à Dangadô.

Nul doute, dans cette partie du Mali, la Connex à l'Imâm Zaman (ajfs) est parfaite. Aucun signallement de brouillage sur les réseaux.

**Oumar Dionfaga**



### ACTIVITÉS DE DÂROUL QHOUR'AN

#### C'EST PARTI!

Cheikh Daoud Diakité, ci-devant directeur de la nouvelle MAISON DU CORAN, a organisé une sobre cérémonie à laquelle étaient invités quelques proches et amis. C'était le samedi, 27 avril dernier (21 Sha'aban 1440H). L'institution religieuse, qui se situe dans la banlieue-Est de Bamako, zone Fadjioula-Nafadji, voit ainsi ses activités démarrer officiellement.

Placé sous le haut parrainage de Cheikh Yacoub Doucouré, l'évènement a surtout été l'occasion d'un moment de fraternité religieuse des plus conviviales. L'heureux parrain, en sa qualité de dignitaire religieux et surtout en tant que chercheur islamologue et prolifique écrivain en langue arabe ayant 200 ouvrages à son actif, a tenu en haleine le public intéressé par un exposé savant sur les différents courants de l'islam. En plus, du haut de ses expériences et de ses 73 ans, Cheikh Doucouré a rehaussé l'éclat des assises en insistant sur les qualités exceptionnelles et la haute stature de l'Imâm Ali ibn Abi Talib (as) en jetant sur la personnalité du cousin et gendre du noble Prophète (sawas) la lumière du saint Coran afin de l'éclairer pour les moins instruits. Il finit par des démonstrations arithmétiques sur les



noms d'Allah, du Prophète et d'Ali, lesquels noms sont, a-t-il insisté, la source de tous les miracles possibles. Le public était si épaté qu'il aurait aimé que la cérémonie se prolonge jusqu'à la salât de maghrib.

Mentionnons que le Dâroul Qhour'an a pour vocation de rapprocher le saint Coran des fidèles de sorte que le Livre d'Allah soit pour eux une référence permanente et un sujet de méditation de tous les instants. C'est pourquoi il y a des classes pour des enfants, mais aussi des salles pour adultes soucieux d'apprendre. Cheikh Daoud Diakité, qui a en charge cette mission, a été formé en Hawza pendant 8 ans dans la sainte ville de Qom (Iran) et a soutenu le doctorat dans une Université de Téhéran avant de regagner le Mali il y a deux ans. Il est plus connu pour être un brillant poète religieux en langue arabe. La cérémonie a pris fin par des remises de livres, de "tourbas" et de chapelets aux participants.

**Amadou Diallo**





## Ramadan

### QUESTIONS À DR. FADHEL AL-FARAJ

«**Khadija AL-KHOUBRA A ÉTÉ UNE CHANCE ET UNE BÉNÉDICTION POUR Mouhammad, et vice-versa.**»

À l'occasion du mois de Ramadan, nous avons eu l'opportunité, via WhatsApp, de poser quelques questions au Dr. Fadhel al-Faraj sur les Khadija, la première épouse du Prophète (sawas).

**La Sakina : Assalâ mou alay-koum Dr. al-Faraj!**

Vous avez écrit un important livret en français sur Dame Khadija, la première épouse de notre Prophète Mouhammad (sawas). À l'occasion du Ramadan, mois béni durant lequel elle est décédée, nous voudrions vous demander de parler brièvement d'elle.

**Dr. al-Faraj :** Je saisis l'opportunité que vous m'offrez pour d'abord souhaiter à vous, à tous les croyants et croyantes ainsi qu'à moi-même, le bonheur de passer un bon mois de ramadan dans la piété, objectif assigné par le saint Coran au jeûne pendant cette période.

Ensuite, je voudrais présenter à notre bien-aimé Prophète Mouhammad (sawas), par l'intermédiaire de son Argument, l'Imâm al-Mahdi (ajfs), mes condoléances les plus attristées à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Dame Khadija, qui est commémoré le 10 ramadan. Ce triste événement révèle un grand martyr.

**La Sakina : Comment un martyr? Notre mère Khadija, à ce que l'on sache, n'est pas morte en combattant !**

**Dr. al-Faraj :** Tous les martyrs ne tombent avec l'épée à la main, sur un front de guerre, il faut le savoir. Pour le cas de Khadija, le martyr devient si évident lorsque l'on analyse les circonstances de sa mort. Je vous rappelle que c'était déjà une femme très riche lorsqu'elle épousait notre très cher Prophète Mouhammad (sawas). Sa colossale richesse, elle l'a mise à la disposition entière de son noble mari pour consolider, vous l'imaginez aisément, les assises de la nouvelle foi, la religion naissante, l'islam. Or, justement, c'est cette religion, fragile à ses débuts comme tout ce qui naît, qui a été combattue avec acharnement par les contemporains de Mouhammad (sawas). Au point qu'ils en sont arrivés à soumettre la de-

meure prophétique à un terrible embargo. C'est suite à cette méchanceté si criminelle que Dame Khadija, la très riche Khadija, est morte de faim et de soif. Vous comprenez maintenant la grandeur de son martyr?

**La Sakina : Oui, qu'Allah la récompense grandement ! Parlez-nous de la place particulière de la grande et noble Dame (que sa demeure au paradis soit parfumé plus chaque jour!).**

**Dr. al-Faraj :** Amin! Je dois d'abord rappeler à vos lecteurs que suite au décès de Dame Khadija, pendant plusieurs jours, le noble Prophète Mouhammad (sawas) a pleuré à chaudes larmes. En plus, l'année de la mort de Dame Khadija est appelée "année de la tristesse" ; cela, même les Omeyyades ne le nient pas, c'est consigné dans des ouvrages célèbres sunnites comme Sahih Boukhari et Sahih Muslim, entre autres. Ce n'est pas tout. Tous les historiens ont relevé et attesté que, tout au long du reste de sa vie, chaque fois que le nom de Khadija était évoqué devant le noble Prophète Mouhammad (sawas), celui-ci versait des larmes. C'est un témoignage à la fois d'amour, de tendresse, de reconnaissance, de bénédictions. Il n'y a qu'à vous rappeler le récit constant, qui se trouve chez les compilateurs de hadiths sunnites très respectés, disant qu'un jour, alors que l'Archange Djibril se trouvait en compagnie de son ami le Prophète Mouhammad (sawas), Allah Lui-même a envoyé le message suivant : «Dis à Mouhammad que J'envoie Mon salam sur Khadija... ». Je vous passe la réplique bien connue du noble Prophète Mouhammad (sawas) à une de ses épouses qui ne cessaient de jalouser l'incomparable Khadija.

**La Sakina : Est-ce que la fortune était l'unique avantage de Khadija?**

**Dr. al-Faraj :** Bien sûr que non. Khadija, c'est d'abord une femme de qualités exceptionnelles qu'Allah, dans son Omniscience, a mise dans le lumineux destin de notre cher Messager. Vous savez, Allah ne fait rien au hasard. Il y a quelque chose de très exceptionnel, en effet, chez Khadija : elle a révolutionné, en quelque sorte, les mœurs arabes, voire de la société humaine. Autrefois, jamais chez les Arabes, une femme ne pouvait demander à épouser un homme. Or, c'est Khadija, aidée par sa forte personnalité, qui a bouleversé pour la première fois cette coutume en allant elle-même "demander la main de Mouhammad" à Abou Talib. C'est une grande révolution sociale !

**La Sakina : Allahou akbar! On peut dire que désormais, l'expression "demander la main de quelqu'un", l'initiative appartient à la fois à l'homme et à la femme grâce à Khadija. Voulez-vous, Dr. al-Faraj, mentionner une autre qualité de Dame Khadija?**

**Dr. al-Faraj :** Je puis dire que, autant Khadija a été une chance et une bénédiction pour le noble Prophète Mouhammad (sawas), autant celui-ci a été les mêmes pour elle. Allah a tout simplement fait se rencontrer deux âmes d'une noblesse exceptionnelle et, de leur mariage, naquit Fâtimatou-Zahra



(as) qui deviendra l'épouse de l'Imâm Ali ibn Abi Talib et donnera naissance aux Imams al-Hassan et al-Hussein (as), et c'est à la continuité de cette lignée d'or, qu'elle est aussi la grand-mère des neuf Imams sanctifiés descendant d'al-Hussein (as).

**La Sakina : Si je vous demandais de conclure cet entretien dans le cadre de cette rubrique que notre rédaction souhaite pérenne ?**

**Dr. al-Faraj :** Pour conclure cet

entretien, je rappelle que Khadija a été la première femme à avoir accepté l'islam et à s'y convertir. C'est elle qui apportait la nourriture à Mouhammad (sawas) pendant ses retraites spirituelles dans la grotte de Hira à la Mecque. Je souhaite et je prie qu'Allah donne la chance à vous et à moi pour effectuer le pèlerinage en ces lieux saints et bénis.

Propos recueillis par Amadou Diallo.

## CARNET ROSE

### ALY GUINDO S'EST MIS LA CORDE AU COU!



Aly Guindo, fils benjamin de Mme Guindo Inna Birko (la marraine de l'Agence DJANNATOU AHLIL

BAYT), a convolé en justes noces avec Mademoiselle Aïssata Diarra, fille de El Hadj Bou Diarra, imam de la mosquée du secteur 7 de Sébénikoro (Bamako), le dimanche, 28 avril 2019 correspondant au 22 Sha'aban 1440H.

Les parents, amis et voisins venus à la cérémonie ont prié pour que cet engagement entre deux jeunes musulmans soit une belle réussite. Si Aly a accepté de faire mettre la corde au coup d'Ali, c'est pour que sa dulcinée en face un joli collier admiratif. Heureux ménage au jeune couple!

## PAGE NOIRE



«*Toute âme goûtera la mort*», décret du Seigneur Très Haut, Allahou Soubhanahou wata'ala.

INNA LIL-LÂHI WA INNA ILAYHI RAJI'OUN!

LE FRÈRE HASSAN A TIRÉ SA RÉVÉRENCE.

La triste nouvelle a vite fait le tour des familles et organisations chiïtes dans la capitale ivoirienne. L'annonce, ce jeudi, 2 mai 2019, du décès du frère Hassan connu publiquement sous l'appellation de Lancina Zana Konate Lancin Sitionon a plongé la communauté dans une immense douleur. Il y a de quoi. Le défunt, aux yeux de tous, était le symbole même de l'amour du prochain, de la bonté et de la générosité. Mais notre frère était surtout un soldat engagé résolument au front pour la défense des valeurs

sacrées de l'islam du Prophète Mouhammad et de ses Ahloul Bayt (as). Toujours plein d'entregent et de dévouement, il était présent à toutes les cérémonies, avec sérieux et rigueur, se mettant au service de tous. Nettoyer, servir du thé, du Lipton, du café, de la nourriture, de l'eau, aux plus grands comme aux plus petits, était sa fierté. Combien de fois a-t-il lui-même mis la main à la poche afin de pourvoir aux besoins de collation au profit de ceux qui viennent célébrer ou commémorer les événements relatifs à la vie de Mouhammad et des membres de sa famille ! Et pourtant, notre frère n'était pas un riche. Il est heureux de savoir que l'ensemble des Cheikhs en Côte d'Ivoire se sont mobilisés pour que la cérémonie funéraire soit faite dans les règles du chiisme. Ils ont

ainsi apporté le kafan (linceul frappé du doua Djawchane kabir) et dirigé la prière mortuaire. Mais il faut surtout saluer grandement la famille de feu Hassan pour avoir eu la sagesse d'accepter que les funérailles de notre frère soient conduites religieusement par la communauté chiïte.

Le frère Hassan dit Zana Konaté Sitionon a été porté à sa dernière demeure dans la matinée de ce vendredi saint, 3 mai, dans le cimetière du quartier d'Abobo-Baoulé à Abidjan.

À sa famille et à la communauté chiïte de Côte d'Ivoire durement éplorées, la rédaction du journal La Sakina-Achoura présente ses condoléances les plus attristées. Dors en paix, frère Hassan, bihaqhi Mouhammadine wa âli Mouhammadine!



# Ramadan

<p><b>1ère NUIT</b> Accomplir Deux (2) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une (1) fois la sourate INNA FATAHNA. <b>AVANTAGE :</b> Dieu te protégera de tout danger et de toute catastrophe pendant un an</p>	<p><b>2e NUIT</b> Accomplir Quatre (4) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 20 fois la sourate Innâ anzalnâhou <b>AVANTAGE:</b> Dieu te pardonnera tes péchés et tes chances seront ouvertes pour l'année.</p>	<p><b>3e NUIT</b> Accomplir Dix (10) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 50 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-LAHOU <b>AVANTAGE:</b> Tu seras sauvé du feu au jour du jugement</p>
<p><b>4e NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 20 fois la sourate innâ anzalnâhou <b>AVANTAGE :</b> Tes bonnes œuvres seront acheminées à Dieu par sept (7) prophètes et par des saints.</p>	<p><b>5e NUIT</b> Accomplir Deux (2) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 50 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-AHOU. Ensuite dire 100 fois Allahumma çalli ala Muhammadin wa ali Muhammadin <b>AVANTAGE:</b> Tu entreras au paradis avec le prophète.</p>	<p><b>6e NUIT</b> Accomplir Quatre (4) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une (1) fois la sourate EL MOULKIE ou TABARAKA. <b>AVANTAGE :</b> Tu auras une récompense équivalente au gain de la nuit de Lailatoul qadr.</p>
<p><b>7e NUIT</b> Accomplir Quatre (4) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et Treize (13) fois la sourate QADR ou innâ anzalnâhou <b>AVANTAGE :</b> Ta demeure est une maison en or dans le paradis qu'on appelle DIANA T'UL ADNI</p>	<p><b>8e NUIT</b> Accomplir Deux (2) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et onze (11) fois la sourate IKLAS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU. Après le Salam, dire 1000 fois Subhânallâh. <b>AVANTAGE :</b> Tu auras le droit de choisir ta maison dans le paradis</p>	<p><b>9e NUIT</b> Accomplir Six (6) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et sept (7) fois la sourate AYA TOUL KURSI Après le Salam dire 50 fois Allahumma çalli ala Muhammadin wa ali Muhammadin <b>AVANTAGE :</b> Tes œuvres seront acceptées comme celles des martyrs</p>
<p><b>10e NUIT</b> Accomplir Vingt (20) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 30 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOWL-L-LAHO. <b>AVANTAGE :</b> Tes chances seront ouvertes et tu seras parmi les biens guidés.</p>	<p><b>11e NUIT</b> Accomplir Deux (2) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 20 fois la sourate KAOUSSAR ou INNA A-ATHAÏNAKA. <b>AVANTAGE :</b> Aucun péché ne te suivra durant toute cette journée.</p>	<p><b>12e NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et Trente (30) fois la sourate QADR ou INNA ANZALNAHOU <b>AVANTAGE:</b> Tu auras les mêmes bénédictions que les hommes purs au jour du jugement.</p>
<p><b>13e NUIT</b> Accomplir Quatre (4) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 25 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU. <b>AVANTAGE :</b> Le passage de çiratou sera facile pour toi comme un éclair.</p>	<p><b>14e NUIT</b> Accomplir Six (6) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et Trente (30) fois la sourate IZA ZULZOUZILATI. <b>AVANTAGE:</b> Au moment de la mort, tes souffrances seront moindres. Tu auras aussi des facilités pendant les interrogations du tombeau</p>	<p><b>15e NUIT</b> Accomplir Quatre (4) Rakkats. Dans les 2 premières rakkats, réciter la sourate EL-FATIHA et 100 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU. Dans les 2 dernières rakkats, réciter la sourate EL-FATIHA et 50 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU <b>AVANTAGE:</b> Dieu pardonnera tous tes péchés.</p>
<p><b>16e NUIT</b> Accomplir Douze (12) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 12 fois la sourate TAKA ÇÛR, OU ALAIKOUM TAKAÇUR. <b>AVANTAGE:</b> Tu sortiras bien parfumé de la tombe. Puis tu seras conduit au paradis sans problème</p>	<p><b>17e NUIT</b> Accomplir Deux (2) Rakkats. Dans la première rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une sourate au choix. Dans la deuxième rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 100 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU Après le Salam, dire 100 fois lâ-ilâha-illah-l-lâh <b>AVANTAGE :</b> Tu auras l'équivalent des bénédictions de 1000 pèlerins.</p>	<p><b>18e NUIT</b> Accomplir Quatre (4) Rakkats. Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 25 fois la sourate KAOUSSAR ou INNA A-ATHAINAKA. <b>AVANTAGE :</b> L'ange de la mort te donnera beaucoup de bonheur par la grâce de Dieu.</p>
<p><b>19e NUIT</b> Accomplir Cinquante (50) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 50 fois la sourate IZA ZULZOUZILATI. <b>AVANTAGE :</b> Cela équivaut à 100 fois le pèlerinage ou 100 fois l'Oumra et aussi toutes tes actions seront acceptées.</p>	<p><b>20e NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une sourate au choix. <b>AVANTAGE :</b> Dieu te pardonnera tous tes péchés passés ou futurs.</p>	<p><b>21e NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une sourate au choix <b>AVANTAGE:</b> Tes bénédictions seront acceptées et le ciel te sera grandement ouvert.</p>
<p><b>22ème NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une sourate de au choix <b>AVANTAGE:</b> Tu entreras au paradis par la porte que tu désires</p>	<p><b>23ème NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une sourate de au choix <b>AVANTAGE:</b> Tu entreras au paradis sans aucun doute</p>	<p><b>24ème NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une sourate de au choix <b>AVANTAGE:</b> Cela équivaut à faire le pèlerinage ou la oumra</p>
<p><b>25ème NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 10 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU. <b>AVANTAGE:</b> Tu auras les mêmes bénédictions que les grands croyants</p>	<p><b>26ème NUIT</b> Accomplir Huit (8) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une sourate au choix <b>AVANTAGE :</b> Les portes du ciel te seront grandement ouvertes</p>	<p><b>27ème NUIT</b> Accomplir Quatre (4) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et une (1) fois la sourate TABARAKA, 25 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU. <b>AVANTAGE:</b> Dieu pardonnera tes péchés ainsi que ceux de tes parents</p>
<p><b>28ème NUIT</b> Accomplir Six (6) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA, 10 fois AYATOUL KOURSU, 10 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU, 10 fois KAOUSSAR ou INNA A ATHAÏNAKA et enfin dire 100 fois Allahumma çalli alâ Muhammadin wa âli Muhammadin <b>AVANTAGE:</b> Tes péchés seront pardonnés</p>	<p><b>29ème NUIT</b> Accomplir Deux (2) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 20 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU. <b>AVANTAGE:</b> Tu seras parmi les miséricordieux. Ton livre de balance s'élèvera au paradis.</p>	<p><b>30ème NUIT</b> Accomplir Douze (12) Rakkats Dans chaque rakkat, réciter la sourate EL-FATIHA et 20 fois la sourate IKLASS ou QOUL HOUWAL-L-LAHOU, et ensuite dire 100 fois Allahumma çalli alâ Muhammadin wa âli Muhammadin <b>AVANTAGE:</b> Dieu t'accordera sa bénédiction parfaite.</p>



## 40 Hadiths sur le mois de Ramadan

**Le mois de Ramadan, dit-on, est la saison par excellence de l'adoration d'Allah. Cheikh Diarra Bakary de Côte d'Ivoire saisit l'opportunité pour faire une compilation de hadiths profitables aux croyants.**

### Introduction

Le Saint Prophète (pslf) a dit : « *Ceux parmi les gens de ma Ummah qui mémorisent quarante traditions concernant des questions religieuses qui leur sont nécessaires, seront ressuscités par Allah, le Jour du Jugement, au nombre des juristes et des savants.* »

Les hadiths sélectionnés, à partir de diverses sources, sont courts et simples et, de ce fait, faciles à comprendre et à retenir. Ils seront, sans aucun doute, utiles aux fidèles qui pourront en tirer partie.

### Hadith n°1

-Pourquoi le nom « Ramadan » ? - Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Assurément, le mois de Ramadan fut nommé ainsi car il défit les péchés.* »

(Kanz al-Ummal, H : 23688, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°2

-Le nom d'Allah- L'Imam Sadiq (as) a dit : « *Ne dites pas "c'est Ramadan", "Ramadan est terminé" ou "Ramadan est arrivé". Car, en vérité, Ramadan est l'un des noms d'Allah, le Puissant, le Glorieux, qui n'arrive pas et ne part pas. Nul doute que ce qui arrive et part est éphémère. Dites plutôt : "le mois de Ramadan".* » (Al-Kafi, vol 4, pg 70, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°3

-Le mois de la révélation du Qur'an- L'Imam Redha (as) a dit : « *Si quelqu'un demande "pourquoi est-ce que le jeûne fut rendu obligatoire exclusivement au mois de Ramadan et non pas durant les autres mois", il faut répondre : "Car c'est durant le mois de Ramadan que Allah, l'Exalté, révéla le Qur'an."* » (Bihar al-Anwaar, vol 18, pg 190, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°4

-Récompense pour la récitation du Qur'an- L'Imam Redha (as) a dit : « *Celui qui lit un verset du Livre d'Allah, le Puissant, le Glorieux, durant le mois de Ramadan, sera considéré comme ayant lu l'intégralité du Qur'an durant les autres mois.* » (Bihar al-Anwaar, vol 9, pg 344, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°5

-Bienfaits du mois de Ramadan- Une personne demanda au Saint Prophète (saw) : « *Ô Prophète d'Allah ! Lequel de ces deux mois apporte le plus de récompense : Rajab ou le mois de Ramadan ?* » Le Saint Prophète (saw) répondit : « *Rien ne peut être comparé au mois de Ramadan en terme de récompense.* » (Bihar al-Anwaar, vol 97, pg 49, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°6

-Le mois d'Allah- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Cha'aban est mon mois et le mois de Ramadan celui d'Allah, l'Exalté. Et c'est aussi le printemps pour les pauvres.* » (Bihar al-Anwaar, vol 97, pg 68, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°7

-Le mois de Ramadan, le mois choisi- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *En vérité, Allah, le Puissant, le Glorieux, a choisi (a accordé une préférence) aux mois de Rajab, Cha'aban et de Ramadan parmi tous les mois.* » (Bihar al-Anwaar, vol 27, pg 53, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°8

-Le grand mois- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Le mois de Ramadan est assurément un grand mois. Allah y multiplie les bonnes oeuvres, y efface les péchés et y élève les distinctions (sur le plan spirituel.)* » (Wasail al-Shia'h, vol 10, pg 312, 40

hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°9

-Le chef des mois- Imam Ali (as) a dit : *Le mois de Ramadhan s'est rapproché de vous. Il est le chef de tous les mois et marque le début de l'année.*

(Bihar al-Anwaar, vol 42, pg 93, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°10

-Le début de l'année- L'Imam Sadiq (as) a dit : « *Si le mois de Ramadan demeure pur et sage, alors l'année (toute entière) restera (aussi). Le mois de Ramadan est le commencement de l'année.* »

(Wasail al-Shia'h, vol 10, pg 311, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°11

-Le mois de la miséricorde- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *C'est Ramadan, le mois dont le commencement est miséricorde, dont le milieu est pardon et dont la fin est délivrance des flammes (de l'enfer.)* » (Bihar al-Anwaar, vol 93, pg 342, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°12

-Excellence du mois de Ramadan- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Ô vous les gens ! Nul doute, le mois d'Allah est venu à vous. Ce mois est, pour Allah, le plus noble des mois. Ses jours sont les meilleures des nuits et ses moments les meilleurs des moments.* »

(Bihar al-Anwaar, vol 96, pg 356, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°13

-Le meilleur des mois- L'Imam Sadiq (as) a dit : « *Le meilleur des mois est le mois d'Allah, le mois de Ramadan, et le coeur du mois de Ramadan est la nuit du Qadr (Lailatul Qadr.)* »

(Bihar al-Anwaar, vol 93, pg 386, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°14

-La nuit du Qadr- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Ô vous les gens ! Assurément, un mois béni et exalté vous a enveloppé. C'est un mois où il y a une nuit où il est meilleur d'y faire de bonnes oeuvres que d'en faire durant mille mois.* »

(Bihar al-Anwaar, vol 96, pg 342, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°15

-Le cadeau du mois d'Allah- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Votre respiration y est une glorification (d'Allah) et votre sommeil y est un acte d'adoration (d'Allah.)* »

(Bihar al-Anwaar, vol 96, pge 356, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°16

-Les jeûnes du mois de Ramadan- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Le mois de Ramadan est le mois durant lequel Allah, le Puissant, le Très-Haut, a rendu le jeûne obligatoire pour vous. Aussi, celui qui jeûne durant ce mois avec foi et dans l'intention d'être récompensé, sera purifié de ses péchés, aussi pur que le jour où sa mère l'a mis au monde.* »

(Tahdheeb al-Ahkam, vol 4, pge 152, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°17

-Le mois de l'effort spirituel- Dans son testament laissé à ses fils, l'Imam Sadiq (as) disait : « *Lorsque le mois de Ramadan arrive, faites des efforts, car c'est durant ce mois qu'est distribuée la subsistance, qu'est décidé l'instant de la mort et qu'est décrété le pèlerinage du hajj. Il y a durant ce mois une nuit où les actes valent plus que ceux réalisés durant mille mois.* »

(Al-Kafi, vol 4, pg 66, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°18

-Le mois des bonnes oeuvres- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Ce mois à vous (Ramadan) est différent des autres mois. En réalité, lorsqu'il*

*vient vers vous, il le fait accompagner de bénédiction et de miséricorde et lorsqu'il s'éloigne de vous il le fait accompagner du pardon pour les péchés. C'est un mois durant lequel les bonnes oeuvres sont multipliées et les actes de bienfaisance acceptés.* »

(Wasail al-Shia'h, vol 10, pg 312, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°19

-Le mois béni- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Assurément, le mois de Ramadan, le mois béni, est venu à vous. Allah y a rendu le jeûne obligatoire pour vous. Durant ce mois, les portes du Paradis sont ouvertes et les oeuvres de Satan entravées. On y trouve la Nuit du Qadr (destin) qui est plus noble que mille mois.* »

(Tahdheeb al-Ahkam, vol 4, pg 152, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°20

-Le mois de Ramadan et la recherche du pardon- L'Imam 'Ali (as) a dit : « *Durant le mois de Ramadan, il vous incombe de chercher le pardon et d'implorer abondamment (Allah). S'agissant des supplications, ce sont elles qui éloigneront de vous les malheurs, et s'agissant de la recherche du pardon, c'est par elle que vos péchés seront effacés.* »

(Al-Kafi, vol 4, pg 88, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°21

-Ouverture des portes du paradis- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Durant le mois de Ramadan, les portes de l'Enfer sont closes et celles du Paradis ouvertes.* »

(Bihar al-Anwaar, vol 96, pg 363, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°22

-Le mois de Ramadan et le "T'teakaaf"- L'Imam Sadiq (as) a dit : « *Le Saint Prophète (saw) observait au départ le "T'teakaaf" (retraire spirituelle) durant les dix premiers jours du mois de Ramadan. Plus tard, il l'observa durant les dix jours intermédiaires de ce mois saint et, enfin, il l'observa durant les dix derniers jours. Et il respecta cette retraite, les dix derniers jours de ce mois, tout au long de son existence.* »

(Bihar al-Anwaar, vol 16, pg 274, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°23

-Le mois de Ramadan et les Livres divins- L'Imam Sadiq (as) a dit : « *La Torah fut révélée le sixième jour du mois de Ramadan, la Bible durant la douzième nuit, les Psaumes lors de la dix-huitième nuit et le Qur'an lors de la Nuit du Qadr (Destin).* »

(Al-Kafi, vol 4, pg 157, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°24

-Le meilleur acte du mois de Ramadan- Au cours d'un sermon du Saint Prophète (saw) sur les vertus du mois de Ramadan... l'Imam Ali (as) a dit : « *Je me suis levé et j'ai demandé : "Ô Prophète d'Allah ! Quel est le meilleur acte à faire durant ce mois ?"* »

Le Saint Prophète (saw) répondit : « *Ô Aba al-Hassan ! Le meilleur acte durant ce mois est l'abstinence des choses interdites par Allah, l'Omnipotent, le Glorieux.* »

(Bihar al-Anwaar, vol 42, pg 190, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°25

-Les perdants du mois de Ramadan- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Celui qui a conscience de l'importance du mois de Ramadhan et qui ne se donne pas la peine de faire des efforts durant ce mois n'est pas pardonné. Et Allah l'éloigne de Lui.* »

(Bihar al-Anwaar, vol 74, pg 74, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°26

-L'Imam Sajjad (as) et le mois de

Ramadan-

L'Imam Sadiq (as) a dit : « *Avec l'arrivée du mois de Ramadan, Imam 'Ali Ibn al-Houssayn (as) cessait de parler (de quoi que ce soit) hormis pour les "doua" (invocations), pour le "tasbih" (glorification d'Allah), pour l'"istighfar" (demande de pardon) et pour le "takbir" (le fait de dire « Allahou Akbar »).* »

(Al-Kafi, vol 4, pg 88, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°27

-Les vendredis du mois de Ramadan- L'Imam Baqir (as) a dit : « *Certainement, les vendredis du mois de Ramadan possèdent plus de mérite que les vendredis des autres mois, de la même manière que le Prophète (saw) possédait plus d'excellence que les autres Prophètes.* »

(Bihar al-Anwaar, vol 96, pg 376, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°28

-Sept mérites du jeûne- Le Saint Prophète (saw) a affirmé : « *Allah, exalté soit-il, accorde ces sept récompenses à tout Mu'min (croyant sincère) jeûnant une journée entière durant le mois de Ramadan, avec l'intention d'acquérir ses bénéfices :*

1. La part de nourriture interdite en lui fond ;

2. Il se rapproche de la miséricorde d'Allah le Très-Haut ;

3. Allah lui pardonne ses péchés ;

4. Allah lui réduit l'agonie de la mort ;

5. Allah le protège contre la faim et la soif du Jour du Jugement ;

6. Il est préservé des feux de l'Enfer ;

7. Allah lui accorde la bonne et agréable nourriture du paradis.

(Mustadrak al-Wasaail al-Shia'h, vol 7, pg 395, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°29

-Le mois de la patience- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Et le mois de Ramadan est celui de la patience et nul doute que le Paradis est la récompense pour la patience.* »

(Al-Kafi, vol 4, pg 66, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°30

-Faire l'aumône- L'Imam Sadiq (as) a dit : « *Allah éloigne soixante-dix formes de calamités d'une personne qui donne la charité durant le mois de Ramadan.* »

(Wasail al-Shia'h, vol 9, pg 404, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°31

-Récompense d'un acte obligatoire- Le Saint Prophète (saw) a affirmé : « *La récompense pour un unique acte obligatoire (« wajib ») accompli durant ce mois (le mois de Ramadan), est comparable à celle d'une personne ayant accompli soixante-dix obligations durant les autres mois.* »

(Wasail al-Shia'h, vol 10, pg 307, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

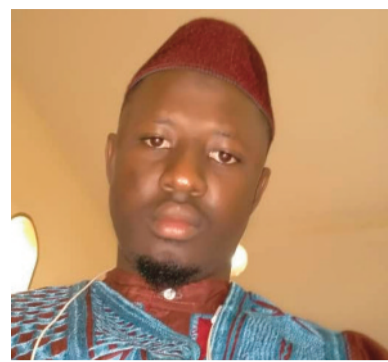
### Hadith n°32

-La nuit du Décret- L'Imam Baqir (as) a dit : « *C'est durant la Nuit du Qadr (Destin) qu'est décrétée toute chose (agréable et désagréable, obéissance et désobéissance, naissance et mort, et subsistance) qui pourrait se produire au cours de l'année jusqu'à la prochaine Nuit du Qadr.* »

(Al-Kafi, vol 4, pg 157, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°33

-Prier plus durant le mois de Ramadan- L'Imam Sadiq (as) a dit : « *Avec l'arrivée du mois de Ramadan, le Messager d'Allah (saw) faisait plus de prières (salaat) ; je prie, moi aussi, beaucoup plus. Vous devriez en faire de même des vôtres (de*



*prières.* »

(Tahdheeb al-Ahkam, vol 3, pg 60, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°34

-Prendre le sahur- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Prenez votre "sahur" (le repas précédant le début du jeûne) même si ce n'est qu'une gorgée d'eau, car la bénédiction d'Allah est sur ceux qui prennent le "sahur".* »

(Tahdheeb al-Ahkam, vol 4, pg 198, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°35

-La faim et la soif le Jour du Jugement-

L'Imam 'Ali (as) a dit : « *Pensez à la faim et à la soif du Jour du Jugement à travers votre faim et votre soif durant ce mois (le mois de Ramadan).* »

(Bihar al-Anwaar, vol 93, pg 356, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°36

-L'appel d'Allah- Abdullah Ibn al-A'bbas Abd al-Muttalib rapporte qu'il a entendu le Saint Prophète (saw) dire : « *Chaque nuit, durant le mois de Ramadan, Allah, le Loué et le Très-Haut, appelle trois fois : "Y a-t-il quelqu'un qui espère quelque chose de Moi afin que Je lui exauce son vœux ? Y a-t-il quelqu'un pour venir vers Moi avec le repentir afin que J'aie vers lui avec miséricorde ? Y a-t-il quelqu'un qui aspire à Mon pardon afin que Je lui pardonne ?"* »

(Mustadrak al-Wasaail al-Shia'h, vol 7, pg 429, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°37

-Ghusl de la Nuit du Qadr (Destin)- L'Imam Moussa ibn Ja'afar (as) a dit : « *Une personne, qui effectue le ghusl (l'ablution majeure) la Nuit du Qadr (Destin) et reste éveillée (pour faire des actes d'adoration), aura tous ses péchés pardonnés.* »

(Wasail al-Shia'h, vol 10, pg 358, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°38

-Le bouclier du serviteur pieux- Allah, l'Omnipotent et le Très-Haut a dit : « *Les jeûnes sont le bouclier des serviteurs pieux le Jour du Jugement au même titre que vos armes qui vous protègent dans ce monde.* »

(Wasail al-Shia'h, vol 10, pg 403, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°39

-Iftaar pour un Mu'min- Le Saint Prophète (saw) a dit : « *Celui qui assure le "iftaar" pour un Mu'min (croyant) durant ce mois de Ramadan, recevra un mérite comparable à celui de la libération d'un esclave (dans le chemin d'Allah) et aura tous ses péchés antérieurs pardonnés. Allah lui accordera ce mérite même s'il ne possède rien de plus que de quoi offrir du lait avec de l'eau, ou une boisson d'eau sucrée et une date.* »

(Bihar al-Anwaar, vol 93, pg 317, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)

### Hadith n°40

-L'adieu au mois de Ramadan- Le Saint Prophète (saw) pria : « *Ô Dieu ! Fais en sorte que ce mois de Ramadan ne soit pas mon dernier mois de jeûne. Si Tu le décides ainsi, alors recouvre-moi de Ta bénédiction et ne me prive pas de Ta miséricorde.* »

(Aadaabi Az Qur'an, pg 398, 40 hadiths sur le mois de Ramadan)



## À L'OCCASION DU MOIS BÉNI DU RAMADAN

### HOUDJATOU ISLAM WAL MOUSLIMINE CHEIKH DJIBRIL BOUARÉ À CŒUR OUVERT.

*Intellectuel musulman de haut vol, Cheikh BOUARÉ a suivi un cursus normal au terme duquel il s'est distingué comme maître éclairé pour qui les textes n'ont pas de secrets. Après l'obtention du baccalauréat arabe, il entre à l'Institut de formation du Centre iranien pour quatre années pendant lesquelles il brille par son assiduité aux cours. Pendant toute cette période, il force l'admiration et le respect autant de ses condisciples que de ses professeurs. Puis, il s'envole pour l'Iran où, dans la sainte ville de Qom, il passe 13 ans en Hawza, temps suffisant pour se frotter à plusieurs branches spécialisées du vaste savoir islamique sous la direction éclairée de plusieurs pieux savants. Quand il rentre au Mali, il est recruté comme professeur à Jamiyatou Moustapha de Bamako et devient l'imam de la mosquée de vendredi de cette institution. C'est donc en ces qualités qu'il a bien voulu, à travers nos colonnes, ouvrir son cœur aux fidèles à l'occasion du mois béni de ramadan karîm.*

**La Sakina :** Éminent Cheikh, nous sommes à quelques jours seulement du ramadan. Voulez-vous dire à nos lecteurs ce qu'est ce grand mois?

**Cheikh Djibril Bouaré :** Je rends d'abord grâce à Allah, le Très-Haut, et je prie abondamment sur la meilleure des créatures, celui sur qui notre Seigneur suprême et Ses anges ne cessent d'envoyer leurs bénédictions et leur salut, notre Prophète Mouhammad Moustapha, le Prophète envoyé comme miséricorde à toute la création, ainsi que sur les membres de sa famille.

Votre question est bien à propos. Avant de parler du ramadan, il me semble nécessaire de souligner avec force que pour notre École juridique, le "mazhab Ja'afariya", il est impérieux, dans tout ce que nous faisons, de nous conformer strictement aux prescriptions du saint Coran et aux hadiths authentiques de notre Prophète Mouhammad (sawas) ainsi qu'aux directives émises par nos Maîtres que sont les douze Imams purifiés de la descendance prophétique. Sachons que tout hadith prêté au noble Prophète (sawas), qui viendrait à contredire les dispositions du saint Coran, ne vient pas de lui; de même en ce qui concerne ses successeurs authentiques et légitimes légataires que sont les Ahloul Bayt (as).

Ne perdons jamais de vue que c'est Allah que nous adorons et que c'est Allah qui a prescrit comment Il doit être adoré. Toutes autres façons d'adorer le Seigneur, en dehors de ce qu'Il a Lui-même édicté clairement, si belles seraient ces façons que nous aurons supposées dans nos petites têtes obtuses, sont vaines parce qu'elles ne sont rien d'autres que des suggestions sataniques à l'âme. Allah n'a rien oublié dans le saint Coran et, chose très importante, les prescriptions concernant les actes d'adoration sont d'une limpidité extraordinaire; méfions-nous des interprétations édulcorées que nous convenons nous-mêmes, écartons-nous d'elles. Ceci est absolument nécessaire à savoir, à admettre et à respecter.

Cette digression me paraissait indispensable à faire, a priori, en raison même de l'importance du ramadan.

Pour en venir à votre question, je vous définirai le ramadan selon le saint Coran, ce qui signifie ce qu'Allah Lui-même en dit. Certes, le ramadan ne fait pas partie des quatre mois sacrés, mais il a une spécificité toute particu-

lière. À l'exception de tous les autres 11 mois de l'année, il contient, à lui seul, une nuit qui vaut mieux que mille mois. Quelle valeur! Cette nuit si particulière, Allah l'a nommée "Nuit du décret" (laylatou qhadr). Mieux qu'un cours, écoutons Allah Lui-même dans la sourate coranique dont le nom est tel et qui définit superbement la Nuit en question : « Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux.

1- Nous l'avons révélé (le Coran) dans la Nuit du décret (Nuit Sublime).

2- Sais-tu ce qu'est la Nuit du décret ?

3- La Nuit du décret vaut plus de mille mois.

4- Au cours de cette Nuit, les anges et l'Esprit descendent du ciel sur ordre de leur Seigneur [pour régler toute chose]

5- [et répandent] le salut jusqu'à l'aube.»

Le ramadan, c'est donc cette grande faveur divine, et pas que ça. Ses journées sont vouées au jeûne dont l'objectif est d'amener le fidèle à acquiescer la piété.

**La Sakina :** Éminent Cheikh, ce qui signifie, selon notre entendement, que le ramadan, ce sont des nuits de prières et d'invocations pour bénéficiaire, notamment, des bienfaits de la Nuit du décret, mais aussi des journées de jeûne. Ne peut-on pas déléguer la journée de jeûne pour se consacrer à la recherche de la Nuit du décret à ce point important qu'il vaut plus de mille mois ?

**Cheikh Bouaré :** C'est là un piège de Satan dans lequel nous ne tomberons pas. Le ramadan est par excellence le mois de l'abstinence durant les 29 ou 30 jours qui le composent. Allah l'a voulu ainsi et l'a proclamé dans le saint Coran : « Ô vous qui croyez! Il vous est prescrit, comme il a été prescrit aux communautés qui vous ont précédés, de jeûner afin que vous soyez pieux » (sourate 2, verset 183). Or, justement, c'est dans cette même sourate qu'Allah précise de quel jeûne il s'agit. En effet, au verset 185, notre Seigneur indique : « C'est au mois de Ramadan qu'a été révélé le Coran, guide des hommes et preuves destinées à indiquer la bonne direction avec discernement. Que celui qui constate l'apparition du croissant (lunaire) observe le jeûne ! S'il est malade ou en voyage, il jeûnera un nombre équivalent de jours. Allah veut vous faciliter l'accomplissement du culte et vous éviter la gêne. Il importe de compléter le nombre de

jours à jeûner, d'exalter le Nom d'Allah pour vous avoir bien guidés, et de Lui être reconnaissants. »

C'est notre intelligence qui nous permet de comprendre, à travers cette annonce divine, qu'il y a une corrélation entre le mois de Ramadan et la pratique du jeûne. Les versets qui suivent celui que je viens de citer, dans la même sourate, énumèrent les interdits durant le mois.

**La Sakina :** Que faut-il entendre exactement par le mot "jeûne" ?

**Cheikh Bouaré :** Il faut entendre "Abstinence". Jeûner, en islam, signifie s'abstenir de boire et de manger, et aussi de tous les plaisirs sensoriels pendant une période bien déterminée qui commence avant l'apparition de la lueur de l'aube (fajr) et se termine ou prend fin avec la tombée de la nuit (layli). C'est cela le temps imparti par Allah pour l'observation du jeûne. Le Seigneur dit, suite à ce qui est permis la nuit, veille de la journée du jeûne : «... Vous pouvez aussi manger et boire jusqu'à ce que vous pourrez distinguer le fil blanc de l'aube de l'obscurité de la nuit. Alors, observez le jeûne jusqu'à la tombée de la nuit...». En parlant de fil blanc, c'est une métaphore qui désigne la blancheur de l'aube précédant le matin ; l'obscurité de la nuit exprime clairement que la nuit doit être effective. Ainsi, le jeûne court de la pénombre de l'aube (fajr) à la nuit effective constatée par la disparition totale des rayons solaires, sources de lumière.

**La Sakina :** Mais Cheikh, chez nous, on voit régulièrement les fidèles se précipiter à rompre le jeûne au petit soir quand le soleil n'a pas encore fini sa course vers son gîte de coucher. Est-ce donc là une faute?

**Cheikh Bouaré :** C'est évidemment une faute d'appréciation qu'il convient de corriger au plus vite. Ce n'est pas pour rien qu'à l'entame de mon propos, j'ai longuement insisté sur la nécessité de respecter à la lettre les prescriptions coraniques. Ceux qui rompent le jeûne au petit soir confondent deux moments à ne pas confondre. Le petit soir ne peut être en aucun cas la nuit, il précède plutôt la nuit. Ce n'est pas pour rien qu'Allah, en toute omniscience et en toute sagesse, précise : «...et observez le jeûne jusqu'à la nuit ». D'ailleurs, le moment est précisé ailleurs dans le saint Coran : le soir diffère de la nuit. Des gens inattentifs à la formulation sans ambiguïté des directives divines passent outre



malheureusement. Il est dit clairement dans le saint Coran, comme si Allah a voulu leur dire « Écoutez, je connais bien le petit soir, moment où le soleil n'a pas fini totalement sa course ; et je connais tout autant la nuit, moment qui est sans luminosité solaire. » C'est dans la sourate 84 (Al-inchiqâq, la déchirure) aux versets 16 et 17 où Allah jure dans l'ordre par les deux moments : « ...16- Eh bien! Je jure par le crépuscule,

17- et par la nuit et tout ce qu'elle recouvre... ».

Vous allez en plus remarquer que, grâce à Son Omniscience et à Sa sagesse à toutes épreuves, notre Seigneur a évité de mentionner le soleil dans le verset qui indique le temps d'observation du jeûne (pour le début comme pour la rupture); Allah a préféré la métaphore du fil blanc pour ne donner l'occasion d'aucune confusion. Or, partout où le soleil est la référence, Allah l'a désigné en le nommant comme tel. C'est ce que vous exprimez en français en disant "appeler le chat par son nom". Allah ne verse pas dans la confusion, encore moins dans le quiproquo.

**La Sakina :** La confusion leur viendrait peut-être du fait qu'ils mettent toujours en avant un hadith disant qu'il faut se précipiter à rompre le jeûne.

**Cheikh Bouaré :** Leur confusion a plusieurs explications. Mais, en ce qui concerne le fait de se précipiter à rompre le jeûne, je dirai "oui", mais à condition que le vrai temps de la rupture soit arrivé. Je puis vous dire, et vous l'avez aussi vécu plusieurs fois, avoir vu souvent des frères qui se sont précipités à rompre le jeûne au petit soir et qui ont fini par être si mal à l'aise car ayant constaté, après coup, qu'il faisait toujours jour parce que le soleil tardait à disparaître. C'est malheureux. Ils auraient observé seulement dix à quinze petites minutes, le temps normal de la rupture arriverait. Généralement, cette déconvenue survient parce que les gens s'accrochent à des heures alors

qu'Allah dit sans aucun nuage qu'il faut observer le jeûne jusqu'à la tombée de la nuit, c'est-à-dire de le compléter jusqu'à la nuit. Si votre jeûne n'arrive pas à la nuit, il n'est donc pas logiquement complet, il faut l'admettre et corriger son erreur. D'ailleurs, sur ce point, citons un fait qui peut paraître anecdotique, mais qui est assez révélateur. En effet, dans "Mouatta Malik", ouvrage sunnite de référence, surtout chez les Malikites, il est mentionné que leurs califes Oumar ibn Khattab et Ousmane ibn Affan priaient d'abord la salât maghrib et attendaient que la nuit tombe pour rompre le jeûne pendant le ramadan!!!

**La Sakina :** Quels conseils pouvez-vous donner aux fidèles en cette veille de Ramadan ?

**Cheikh Bouaré :**

\* Le premier conseil est de rappeler à tous les fidèles que jeûner signifie s'abstenir de tout ce qu'Allah réprouve.

\* Il ne faut pas mentir pendant qu'on jeûne car le mensonge invalide votre jeûne; qui plus est, il ne faut pas mentir en parlant du noble Prophète (sawas) et de ses Ahloul Bayt (as). Leur attribuer un faux hadith, par exemple, fait partie des mensonges contre eux. Alors, vous perdriez les bénéfices de votre jeûne.

\* Il faut éviter à tout prix de consommer des choses illicites, Allah n'agrée que ce qui est licite, ne nous y trompons pas.

\* Un autre conseil est de dire aux croyants d'éviter de médire d'autres musulmans. Allah compare la médisance au fait de manger la chaire de votre frère.

\* Il ne faut surtout pas, pendant qu'on jeûne, formuler, ne serait-ce que mentalement, l'intention de le rompre; vous en perdriez le bénéfice et vous aurez l'obligation de le compenser après le ramadan.

\* Il faut aussi s'adonner à l'adoration, par les prières surrogatoires et les invocations ; se fixer surtout l'objectif de ne pas rater la Nuit du décret, oh quelle bénéfique nuit!

\* S'éloigner du gaspillage. En

tant que mois de l'abstinence, le ramadan est aussi une période de sobriété et d'humilité. Il ne faut pas alors vous imposer des dépenses énormes que vous ne faites pas d'ordinaire. La vie de bombance et d'ambiance durant le ramadan est une flatterie de l'âme, c'est loin de la piété.

\* Enfin, il faut éviter de s'adonner aux choses futiles comme jouer aux cartes, au damier, aller au grin (cercle de copinage) pour bavarder inutilement durant des heures et des heures. En un mot, il ne faut pas gaspiller votre précieux temps durant le ramadan à des activités qui ne vous rapportent rien spirituellement.

Merci de m'avoir permis de prendre une belle avance sur le ramadan béni grâce à cette interview que nous venons d'avoir, interview qui, je l'espère, sera fort utile à beaucoup. Qu'Allah bénisse votre journal. Vous faites partie sans aucun doute, j'en suis certain, des Armées de l'Imâm al-Mahdi (ajfs). Prenez du courage, faites votre journal pour gagner la satisfaction d'Allah.

Propos recueillis par Amadou Diallo

#### Les deux grands martyrs de la famille prophétique pendant le ramadan.

Plusieurs membres de la sainte famille de notre bien-aimé Prophète Mouhammad (sawas) ont souffert le martyre durant le mois béni du ramadan karîm. Citons-en :

1- Khadija al-Khoubra, la première épouse du Vénérable Prophète (sawas) et bienheureuse mère de Fâtîmatou-Zahra (as) est morte de faim et de soif le 10 ramadan suite à un embargo criminel que les contemporains du Messenger ont fait subir à sa maison pendant l'année de la disette. Les historiens ont retenu que c'est l'année de la Tristesse.

2- Au moment de la prière de Fajr le 19 ramadan, alors même que l'Imâm Ali ibn Abi Talib dirigeait l'office et s'appêtait à faire le soudjoud (prosternation), l'éternel maudit Abdrahmane ibn Mouljim lui fracassa le crâne en abattant sur sa tête un sabre empoisonné à la lame aiguisée pour le forfait. L'Imâm Ali ibn Abi Talib gît dans le coma pendant les 19 et 20, puis rends l'âme le 21 ramadan.

Entendez nos pleurs et voyez nos larmes! Nous présentons nos condoléances les plus attristées à l'Imâm al-Mahdi (ajfs).



**DROIT DE RÉPONSE**

**RÉFUTATION D'UN LIVRE TENDANCIEUX**

Un certain Arif Abdu Hussain a récemment écrit un livre tendancieux sous le titre à la fois ronflant et trompeur de : «ISLAM ET THÉOCENTRICITÉ». Après une analyse rigoureuse du contenu dudit bouquin qui est en train de causer d'énormes torts car les gens dévient à sa lecture, nos frères de Mayotte ont méticuleusement pointé ses incohérences pour les réfuter par des preuves. Le tableau ci-dessous contient les éléments de cette réfutation.



**DROIT DE REPONSE N°1**

par le Groupe de lecture des jeunes Khoja Shia Ithna Asheri de Mayotte

Dis: « Ô gens du Livre, n'exagérez pas en votre religion, s'opposant à la vérité. Ne suivez pas les passions des gens qui se sont égarés avant cela, qui ont égaré beaucoup de monde et qui se sont égarés du chemin droit.

[5 : 77]

« [...] Cette transformation est celle par laquelle de simples mortels accèdent au rang d'êtres humains, au sens le plus noble du terme humain. Grâce à elle, ils commencent à converger vers la glorieuse sphère des anges et ils permettent à la véritable beauté angélique enfouie en eux d'émerger, au point qu'elle se manifeste d'elle-même. »

Réponse par l'intellect

« le fait que l'homme distingue le bien du mal prouve sa supériorité intellectuelle par rapport à toute autre créature mais le fait qu'il puisse mal agir prouve l'infériorité de son esprit. »

Mark TWAIN

Analyse : Du fait de son libre

quant à la nomination d'un homme en tant que vicaire (Khalifah) de Dieu sur Terre, ils n'ont eu d'autre choix que de se prosterner devant celui-ci.

Ensuite la prosternation impliquant l'idée d'infériorité, cela démontre que l'homme est supérieur aux anges.

étant soumis malgré leur choix, ne peuvent être supérieurs à l'Être Humain qui choisit le bien du fait de son libre arbitre.

Quant au hadith, il est explicite. l'Imam Ali (p) dit que les hommes sont dotés de plus d'aspects que les anges et les animaux, ce qui les rend supérieurs à ces derniers.

Il est donc insensé de dire qu'un mortel qui est au degré d'Être Humain "au sens le plus noble du terme" doive converger vers "la glorieuse sphère des anges" afin d'atteindre la perfection.

l'Être Humain est plutôt une créature qui, par son libre arbitre, passe par la sphère angélique pour y acquérir la soumission au pouvoir divin, et transcende cette sphère par sa capacité à bien agir de son propre chef. c'est alors qu'il devient un Être Humain dans "le sens le plus noble du terme". Ce sont donc ses choix qui, soit le rapprochent plus de son créateur ou le déchoient et le rendent pire qu'un animal.

Réponse par le Qur'an

« Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges: « Je vais établir sur la terre un vicaire (khalifah) ». Ils dirent: « Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ? » -Il dit: « En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas ! » » [2:30]

« Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles. » [2:34]

[Allah] dit: « Qu'est-ce qui

Réponse par les Hadith

De Abdallah Ibn Sanaan qui dit : « j'ai demandé à Aba Abdillah Ja'far Ibn Mohammad (p) : « Qui des anges ou de la descendance d'Adam est supérieur ? »

Il me répondit : « l'Emir des croyants Ali Ibn Abi Talib (p) a dit : « Certes Allah (S) le Glorieux a enveloppé les anges de l'intellect sans le désir et il a enveloppé les animaux du désir sans

Conclusion :

les réponses évoquées précédemment nous donnent un premier aperçu de l'ouvrage écrit par A. ABDUL HUSSAIN.

S'appuyant sur l'intellect et le

Pour toutes vos suggestions, écrivez nous à

[droitdereponse976@gmail.com](mailto:droitdereponse976@gmail.com)



## INCENDIE DE NOTRE DAME DE PARIS

# Quelle lecture? Quelle réflexion?

Un édifice à vocation de sanctuaire pour adorer Dieu doit-il être un lieu commun où se côtoient croyants et athées? Un lieu dédié à Dieu mais où l'on célèbre le mariage homosexuel, alors même que Jésus est d'immaculée conception et que Marie est la Vierge? Un temple supposé tourné vers Dieu mais curieusement paré de représentations démoniaques avec, en plus, des bouches d'eau sous forme d'humains exhibant leur nudité crue, image pas si éloignée de la pornographie? Un prêtre catholique français, le Père Pierre-Marie Charnel (un pseudonyme?), suite à la générosité des familles riches pour la reconstruction de Notre Dame, a réfléchi sur ces questions. Chacun appréciera.

Merveilleuse générosité. Nous bénissons le Seigneur pour cela. Et pourtant, tant et tant d'hommes, véritables ÉGLISE DU DIEU VIVANT, meurent de faim, d'ignorance, de manque de soins, des armes vendues par la France, de pillages de ressources avec de graves atteintes à l'environnement organisés par la France-Afrique, de guerres, de dictatures, d'assassinats soutenus par la France. Combien de vie d'immigrés fuyant les guerres et la misère sont ensevelis au fond de l'océan et de la mer à cause de la France? Qui les pleurent? Qui fait des dons? Qui y voit un drame? Qui y voit l'humanité en deuil? L'hypocrisie du monde doit être purifiée par le feu pascal, le feu de la semaine sainte... Nos non sens et notre fierté qui veulent prendre la place de Dieu, doivent être purifiés par le feu. Tout ce que l'intelligence humaine a façonné avec des mains humaines et qui prend la place du Dieu Vivant est IDOLE et donc voué à sa propre destruction. Pourquoi la couronne



d'épines du Seigneur est sauvée et la flèche tombée? Pourquoi cette flèche et cette tour, fierté de certaines loges françaises sont tombées. L'orgueil de l'Homme est détruit par le feu. « Destruisez ce temple... » dit Jésus. Si la passion du Christ a détruit le temple pour le reconstruire en trois jours par sa résurrection, c'est pour le salut de l'Homme. L'Homme ne peut pas se sauver par lui-même. Et quand il fait de la Cathédrale, symbole du Christ et de l'apostolicité un

musée, c'est de l'idolâtrie. Combien de touristes en pleine messe passent en milliers sans même savoir qu'ils foulent un lieu saint où Dieu les attend? Combien d'argent génère Notre Dame et combien y prie Jésus par Notre Dame Marie? Jésus a dit ne faites pas de la maison de mon Père, une caverne de bandits. Oui à l'argent. Mais Dieu d'abord. Ils contemplent l'oeuvre des mains humaines qui est l'Eglise en pierre et oublient le CRÉATEUR. Notre Dame de Paris

en flammes nous appelle à la METANOÏA. Oui tout passe. Notre Dame en flammes veut enflammer le monde à se tourner d'abord vers Dieu. Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa Justice et tout le reste vous sera donné nous dit Jésus. Merci à ceux qui donnent comme la veuve de l'Évangile et non comme les pharisiens et qui rendent effective la Caritas. Notre Dame de Paris n'est pas la VISION BEATIFIQUE. Ne confondons pas le SIGNE et LA REALITE. Devant ce don me vient à l'idée le don de la veuve du temple (Cf Mc 12, 41-44) Le Pape Fran-



çois a dit: «les béatitudes sont la carte d'identité du chrétiens» et rappelle le jugement dernier de Mt 25 comme le véritable chemin de sainteté (cf. Gaudete et Exultate chap III). Et si ce feu était voulu pour créer de l'émotion et détourner l'attention des français, des pauvres de leur

pays symbolisés par les vrais gilets jaunes? Et si la politique française n'a trouvé que ce moyen pour mobiliser les ressources nécessaires pour finir rapidement les travaux de restauration? NERON avait mis le feu à Rome. Tout est grâce. Je regrette ce qui est arrivé à notre Dame de Paris. Mais rendons grâce parce qu'il y a pas eu de dégâts en vie humaine. Combien pleurent en France parce qu'une Eglise a pris feu? Beaucoup pleurent un patrimoine de la France et de l'Humanité. VANITE DES VANITES, TOUT EST VANITE SAUF DIEU. Je demande pardon à ceux qui seront choqués par mes propos. Pardon, pardon, pardon.

## AU CŒUR DU DÉBAT SUR QUI DEVONS-NOUS FAIRE LE SALAWATE?



Par Ben Diom  
(Abidjan)

Il ne s'agit pas pour moi de jeter la pierre dans le jardin de qui que ce soit. Ce dont il est question, c'est de dire la vérité divine sur un sujet donné en éclairant les zones d'ombre par la lumière du saint Coran et des hadiths authentiques qui ne sauraient contredire, en aucune façon, le Kitâbal-Lah (le Livre d'Allah). En effet, j'ai été très amusé de voir la mine renfrognée de certains "oulamas" maliens lorsque IBK, à l'ouverture du congrès du Haut Conseil Islamique du Mali qu'il a présidé le 20 avril dernier, a fait le "Tawassoul" (invocation pour demander

l'intercession) par les noms bénis du Prophète et des membres de sa sainte famille. Des informations qui sont alors remontées ont donné à penser que le président malien ne devrait pas du tout faire le "Tawassoul" sans mentionner les "Sahabas" (compagnons) car le mot arabe "âli" dans la formule du "salawate" (appel des bénédictions et salut divins sur le Prophète) inclut toute la communauté musulmane; qu'il n'est donc pas exclusivement réservé à la seule famille prophétique. C'est vraiment incroyable d'entendre pareille incongruité de la bouche de théologiens musulmans bardés de diplômes supérieurs, le doctorat en particulier! Mon propos n'est pas pour dire qu'IBK a eu raison ou pas de prononcer la formule du "Tawassoul"; ce n'est pas non plus de savoir s'il était sincère ou pas en le faisant, ou s'il était devenu chiite, encore moins de connaître qui lui a inspiré ou lui a appris cette façon d'invoquer Allah. Mais je reste pantois devant la réaction manifestement outrée de certains fins let-

trés musulmans, ou considérés comme tels par les fidèles, en ce qui concerne le mot arabe "âli". Faire le "salawate" est un commandement divin qui découle du verset coranique no 56 de la sourate 33 (Ahzab) qui stipule: «En vérité, Allah et Ses anges envoient (perpétuellement) leurs salutations sur le Prophète. Ô vous qui croyez, saluez-le de salutations convenables». Quand ce sublime verset a été révélé, des "Sahabas" (compagnons) ont demandé au Prophète comment lui envoyer les salutations. C'est alors que le noble Messenger leur a indiqué la formule qui est connue sous le nom de "salawate Ibrahimiyah" dans laquelle le fidèle demande à Allah de bénir Mouhammad et sa famille comme Il a béni Ibrahim et sa famille; de couvrir de baraka Mouhammad et sa famille comme Il a couvert Ibrahim et sa famille de baraka.» C'est bien ce que tous les récits sunnites attestent depuis des siècles. Il est même aisé de relever que c'est exactement cette même formule qui est prononcée dans la prière rituelle sun-

nite à la suite du "tachaoud" (attestation de l'unicité divine), sans quoi la prière ne serait point valable. Or, là, le mot arabe "âli" ne signifie rien d'autre si ce n'est la famille. Il n'est nullement question de "Sahabas" (compagnons), a fortiori de toute la communauté (oummah). Mais réfléchissons sainement et éclairons le débat grâce au saint Coran et non par les suppositions sorties de nos têtes. Remontons au dialogue entre Allah et le Prophète Ibrahim. Dans la sourate La Vache, nous lisons ceci au verset 124, et c'est Allah qui parle: «Rappelle-toi, lorsque ton Seigneur éprouva Ibrahim en lui assignant certaines prescriptions. Lorsqu'il les eut accomplies, Allah lui dit: "Je te proclame Imâm (Élu) des humains". Ibrahim dit: "Et ma postérité?" Le Seigneur dit: "Mon pacte n'inclut pas les injustes"». Tous ceux qui comprennent bien la langue arabe savent sans aucune ambiguïté que de la postérité dont parle le Prophète Ibrahim, il s'agit de ses enfants, de sa descendance car ils sont les conti-

nuateurs de sa famille. Il y a là une grande sagesse qui mérite d'être méditée. Le "salawate Ibrahimiyah" n'est certes pas beaucoup usité chez les chiites, allez savoir pourquoi. Mais il existe chez eux d'innombrables formules qui mentionnent toutes la famille du Prophète. La plus courte et la plus connue est: «Allâhoumma çolli alâ Mouhammadine wa âli Mouhammadine.» Notons que, dans plusieurs ouvrages sunnites respectés par eux-mêmes, il est mentionné que le noble Prophète a recommandé vivement d'éviter de faire sur lui le "salawate batra'a". Et lorsqu'on lui a demandé ce que c'est le "salawate batra'a", il a répondu que c'est de prier sur lui en excluant sa famille. On voit bien qu'il s'agit de famille et non de Oummah. Maintenant, d'où nous vient la pratique du "salawate" incluant les "Sahabas" (compagnons), voire toute la communauté? Une recommandation prophétique ou une innovation (bid'a)? Cherchons à savoir ce qui en est dit dans les ouvrages res-

pectés chez les sunnites, dans leurs propres références. Voici ce que mentionne "Sahih Boukhari", leur référence no1. Un compagnon demande au Messenger (sawas): "Comment faire le salawate (ou çolât) sur vous, gens de la maison (Ahloul Bayt)"? Et le Messenger (sawas) répond en donnant la formule de la çolât Ibrahimiyah (voir fac simulé des pages du Sahih Boukhari, Hadith 3370; regardez, c'est aussi bien en Français qu'en Arabe). Conclusion: La çolât sur le Prophète (sawas) est adressé et au Messenger, et à Sa Famille (les gens de sa maison, Ahloul Bayt). Toute autre explication contredira avec flagrance le saint Coran. C'est sans doute pourquoi, dans les voies soufies et autres "Tariqas", tous les "salawates" de notoriété parlent uniquement du noble Prophète et de sa sainte famille. Le "Salâtoul Fatihi" dans toutes les branches de la Tidjaniya en offre une illustration parfaite. Allâhoumma çolli alâ Mouhammadine wa âli Mouhammadine.





بسم الله الرحمن الرحيم

كلمة حكيمية عرفانية موجزة عن الصوم والصيام

الحمد لله رب العالمين والصلوة والسلام على اشرف مبعوث العالمين محمد الذي ارسل رحمة للعالمين بشيرا ونذيرا وعلى آله مصاييح الدجى واعلام التقى والحجج على البرية

وبعد : فهذه بعض الوقفات الحكيمية العرفانية مستقاة من آية الصيام عسى ربنا ان ينفعنا بها ،ويتقبل منا صومنا وصيامنا في هذا الشهر المبارك ويحسن ضيافتنا فيه اللهم آمين  
(قال الله الحكيم في محكم تنزيله وفرقانه : ( يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ  
في رحاب هذه الآية آية الصيام نستنبط لكم وقفات حكيمية أربعة

(الحكمة الأولى: في بيان حكمة تخصيص المؤمنين بالنداء(يا أيها الذين آمنوا

هذا النداء موجه إلى المؤمنين الذين لم ترسخ إيمانهم وتقواهم من بعد ،أو إلى الخائفين على إيمانهم مما يحدشه فينفي كماله أو مما يزلقهم عن الصراط المستقيم ، بل إلى الذين لم تثبت أقدامهم على ترك المحرمات ، للقيام بعمل عبادي يساهم ويساعدهم في الثبات على التقوى المطلوب منهم ولحاله ، ولذا قال في آخر الآية (لعلكم تتقون) أي تثبتون على اجتناب المحرمات ،كل بحسب حاله ودرجته الإيماني فنداء الأتقياء والرسول المؤمنين غير نداء من دونهم في الدرجة والكمال ، فكل يُنادى بحسب مقامه الإيماني والتقوي .

(الحكمة الثانية : في معنى الكتابة من قوله (كتب عليكم الصيام

الكتابة هي عملية إثبات شيء على شيء بكيفية معينة ، سواء كانت العملية مادية أو معنوية وسواء كان بالقلم المادي أو المعنوي، والمقصود بكتابة الصيام على المؤمنين إرادة إثبات قوى الإمساك بقلم الامتناع عن كل أنواع المفطرات في أيام معدودات - هي مدة الكتابة- وانطباعها في النفس بحيث تصبح للنفس ملكة عصبية تمنعهم عن ارتكاب المحرمات بعد انصرام شهر رمضان ، فمعنى كتب عليكم الصيام أي فرضت عليكم ما إن قمتم به على تمامه حصنت نفوسكم وعصمتها وأثبتت فيها موانع معنوية تترجم وتنهاكم من ارتكاب المحرمات، وهذه هي حكمة الصيام .

(الحكمة الثالثة : في سر النداء إلى الصيام دون الصوم (كتب عليكم الصيام

الصوم والصيام بمعنى الإمساك عن شيء معين من وقت معين إلى غاية معينة بكيفية وحالة مخصوصة، سواء كان حلالا أو حراما ،حتى لمن حرم الحلال على نفسه هو صائم عن ذلك الحلال ،لأنه ممسك عنه ،وقد يأمر الشارع بالإمساك عن الحرام فقط ، وقد يأمر بالإمساك عن الحرام والحلال معا في أوقات معينة في أيام معدودات، فكل مؤمن متق صائم عن المحرمات مدى الحياة ،من سن بلوغه التكليفي إلى سن بلوغه الأجلي المسمى له بالموت (واعبد ربك حتى يأتيك اليقين) ،فالنسبة بين الصوم والصيام نسبة العموم والخصوص المطلق ،فكل صيام صوم وليس كل صوم صيام ،ولذا قال عز وجل (كتب عليكم الصيام) ولم يقل كتب عليكم الصوم ، لأنه في شهر رمضان نصوم عن الحلال بالإضافة إلى الحرام ، ومن تأمل في المفطرات أدرك ذلك بأدنى تأمل ،وهذا هو الفرق بين المصدر (الصوم) واسم المصدر (الصيام) لأن زيادة المباني لزيادة المعاني ،فالصيام إمساك عن المحرمات والمحللات معا .

(الحكمة الرابعة : في المقصود بالتقوى المعللة بالصيام دون الصوم

قالت الآية (لعلكم تتقون) وكأن التقوى هي الغاية القصوى والعلّة من الصيام ،فهل يعني ذلك أن غير الصائم غير متق ؟  
الجواب : كلا ، بل غير الصائم متق من جهة وغير متق من جهة أخرى،لأنه من درجات التقوى ترك الحلال إضافة إلى الحرام ،فإذا نظرنا إلى الصوم بمعناه الامساك فكل مؤمن صائم بل كل مكلف صائم كما ذكرنا في الحكمة الثالثة ، وإذا نظرنا إليه من جهة ترك الحلال فمن لم يقم بصيام رمضان غير صائم ، فالتقوى المقصود هنا هو لبيان الفارق الأساسي بين دور الامساك - دور الصيام والصوم- فدور الصيام أشد وطنا من دور الصوم لأنه بترك الحلال إضافة إلى الحرام (الصيام) يسهل للمؤمن التقى الثبات على حق التقوى وكمالها ،فصيام رمضان عملية رياضية تربوية روحية ونفسية تسهل أو تمكن للإنسان المؤمن التقى الثبات على التقوى بعد رمضان وهذا هو المقصود بقوله (لعلكم تتقون) أو إن شئت فقل لعلكم أيها عوام المؤمنين تتقون أي تطوون مرحلة تقوى العوام لتصلوا إلى درجة تقوى خواص المؤمنين ،كل بحسبه كما ذكرنا مسبقا .

كشفت عرفاني روائي

قال الرسول صلى الله عليه وآله "صوموا لرؤيته وافطروا لرؤيته" لهذه الرواية تفسيران ظاهري وباطني عرفاني ، فمعناها الظاهري هو الصيام عن الحرام والحلال لرؤية هلال شهر رمضان المبارك والإفطار لرؤية هلال شهر شوال ،ومعناها العرفاني الباطني هو الصوم عن المحرمات فقط لرؤية علامات البلوغ التكليفي والإفطار لرؤية علامات الموت،ولذلك حُرّم على المرضى الصيام عن الحلال دون الصوم عن الحرام، فالمرضى صائم (عن المحرمات مهما كانت حالته الصحية إلا إذا كان مضطرا إليها) (واعبد ربك حتى يأتيك اليقين

في الختام : أقدم الشكر الجزيل إلى رؤساء ومدراء ومحري هذه المجلة وأسأل الله لهم دوام التوفيق والسداد في خدمة الإسلام المحمدي

الأصيل المتجسد في أهل بيت العصمة والطهارة عليهم السلام

(المقدم : الشيخ عبد الرحمن وتر من ساحل العاج من مدينة بوندوكو (سوكو

إمام مسجد الجامع في حارة ترشيفيل الواقع في العاصمة الاقتصادية أبيدجان

ولا صدقاً) ولا تسابوا ولا تشاتموا ولا تظلموا  
ولا تسافهوا ولا تضاجروا ولا تغفلوا عن ذكر  
الله وعن الصلاة وألزموا الصمت والسكوت  
والصبر والصدق ومجانبة أهل الشر، واجتنبوا  
قول الزور والكذب والفري والخصومة وظنّ  
السوء والغيبة والنميمة وكونوا مشرفين  
على الآخرة منتظرين لآيامكم (ظهور القائم  
(عليه السلام) من آل محمد (صلى الله  
عليه وآله وسلم)) منتظرين لما وعدكم الله  
متزوّدين للقاء الله، وعليكم السكينة والوقار  
والخشوع والخضوع وذلك العبيد الخيف من  
مولاه خائفين راجين، ولتكن أنت أيها  
الصائم قد طهر قلبك من العيوب وتقدّست  
سريرتك من الخبث ونظف جسمك من  
القاذورات وتبرأت إلى الله ممّن عداه  
وأخلصت الولاية له وصمتّ ممّا قد نهك الله  
عنه في السرّ والعلانية وخشيت الله حقّ  
خشيتته في سرّك وعلانيك، ووهبت نفسك  
الله في أيام صومك وفرغت قلبك له ونصبت  
نفسك له فيما أمرك ودعاك إليه ، فإذا  
فعلت ذلك كلّهُ فأنت صائم لله بحقيقة صومه  
صانع له ما أمرك، وكلّمًا انقصت منها شيئاً  
فيما بيّنت لك فقد نقص من صومك بمقدار  
ذلك، وإنّ أبي (عليه السلام) قال : سمع  
رسول الله (صلى الله عليه وآله وسلم) امرأة  
تساب جارية لها وهي صائمة فدعا رسول  
الله (صلى الله عليه وآله وسلم) بطعام  
فقال لها : كُلي ، فقالت : أنا صائمة يا  
رسول الله (صلى الله عليه وآله وسلم) ،  
فقال : كيف تكونين صائمة وقد سببت  
جارتك إنّ الصّوم ليس من الطّعام والشّراب  
وإنّما جعل الله ذلك حجاباً عن سواهما من  
الفواحش من الفعل والقول، ما أقلّ الصّوم  
وأكثر الجّوع، وقال أمير المؤمنين صلوات الله  
وسلامه عليه : كم من صائم ليس له من  
صيامه إلا الظّماء، وكم من قائم ليس له من  
قيامه إلا العناء، حبّذا نوم الاكياس  
وافطارهم، وعن جابر بن يزيد عن الباقر  
(عليه السلام) قال : قال النبي (صلى الله  
عليه وآله وسلم) لجابر بن عبد الله : يا جابر  
هذا شهر رمضان من صام نهاره وقام ورداً  
من ليلته وصان بطنه وفرجه وحفظ لسانه  
لخرج من الدّنوب كما يخرج من الشّهر ، قال  
جابر : يا رسول الله (صلى الله عليه وآله  
وسلم) ما أحسنه من حديث ، فقال رسول  
الله (صلى الله عليه وآله وسلم) : وما  
أصعبها من شروط .







PROBLÈMES DE GOUVERNANCE

# Les religieux doivent-ils s'impliquer dans la politique ?

Question pertinente au regard de ce que l'on observe au Mali, en Afrique et ailleurs comme sauts plus ou moins maquillés des leaders religieux dans l'arène politique. Dans cet article, Abdoulaye Bagayoko, socio-anthropologue et enseignant, opine et ouvre le débat.

Le vendredi, 5 mai 2017, le président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, a signé un décret permettant aux religieux de s'impliquer dans la politique. Ce décret, a priori irrationnel et déraisonnable, est sous-tendu par une logique simple : permettre aux religieux de participer, au même titre que leurs concitoyens, à la gestion de la res publica (la chose publique). Aussi, ce geste du président de l'État le plus développé et le plus sécularisé du monde prouve, s'il en est besoin, à tous ceux et à toutes celles qui sont réticents à la participation des religieux dans la joute politique, que religion et politique ne sont pas antinomiques. Justement, c'est au nom de cette prétendue laïcité républicaine que les religieux ont été pendant longtemps mis à l'écart de la vie publique et, partant, confinés dans les lieux de culte : les mosquées, les églises, les synagogues, et j'en passe.

En tout cas, sous nos cieux, au Mali, les religieux ont décidé de passer outre cette fallacieuse sacrosainte dichotomie : sacré/profane. Les élections de 2013 sont, à ce propos, illustratifs. De fait, lors de cette élection, ils ont fait irruption dans l'arène politique à visage découvert, soit en prenant fait et cause pour des partis ou des candidats, notamment pour le président actuel; soit en présentant des candidats

aux élections. C'est ainsi qu'aux législatives, plusieurs candidats ont été élus à l'Assemblée nationale sous la bannière de Sabati. En fait, le mouvement Sabati est une association de jeunes musulmans de toutes les obédiences islamiques, qui se propose d'aider et de battre campagne pour les candidats qui s'engagent à satisfaire, à la gestion de la res publica, leurs doléances. Toute chose qui a irrité et frustré bon nombre de responsables politiques maliens et qui, par conséquent, ont tiré à boulets rouges sur eux.

Cette attitude des politiques est différemment perçue par les citoyens et est à l'origine de débats passionnants et passionnés ; lesquels débats s'articulent autour de la question suivante : les considérations mises en avant pour écarter les religieux de la vie publique sont-elles défendables ? Question cruciale d'autant que les acteurs politiques ont, a posteriori, montré leurs limites.

Aussi, n'est-il pas venu le temps de formaliser la participation des religieux dans les instances de prise de décision, entendu qu'ils incarnent une certaine autorité morale? Ce faisant, ils peuvent constituer une alternative crédible sur laquelle peuvent se rabattre les électeurs lors des échéances électorales, vu l'incurie, l'impéritie et la gabegie qui caractérisent la gouvernance du pays depuis l'avènement de la



démocratie jusqu'à nos jours. Au pis, pour le commun des Maliens, la politique rime incontestablement avec fourberie, duperie, fauxsemblant... C'en est fini de cette « assignation » des religieux qui ne dit pas son nom.

L'implication des religieux permettra, à coup sûr, de crédibiliser l'activité politique, en faisant en sorte qu'elle soit en phase avec sa définition étymologique : l'art de gérer la cité. La politique est une activité noble, voire un sacerdoce qui doit, en principe, être exercé par des hommes et des femmes respectables, qui inspirent confiance. Autrement dit, des hommes et des femmes vertueux qui font ce qu'ils disent et disent ce qu'ils font, qui mettent l'intérêt général avant l'intérêt personnel et pour qui le dernier public est sacré ; bref,

qui viennent aux affaires pour servir le peuple et non pour se servir du peuple.

Au mieux, à en croire le philosophe grec Aristote, aucun humain ne peut se passer de la politique ; car, dit-il, l'homme est un animal politique. Voilà pourquoi, sans aller jusqu'à prôner un gouvernement des clercs ou une « mollarchie tropicale », devons-nous permettre aux religieux de jouir de tous leurs droits et devoirs civiques et politiques, sans aucune discrimination.

D'aucuns objecteront que les religieux doivent, vaille que vaille, sauvegarder leur neutralité, leur impartialité, leur distance vis-à-vis de la politique parce que, en s'engageant, ils perdraient ipso facto le statut de garants de la stabilité sociale qui a toujours été le leur. Effectivement, ce sont eux qui sont tou-

jours intervenus, en amont ou en aval, pour désamorcer les tensions sociales et politiques qui surgissent çà et là. Pour preuve, on peut citer le rôle prépondérant joué par les dignitaires religieux maliens (imam Mahmoud Dicko, Chérif Ousmane Madani Haïdara, le Cardinal Zerbo, entre autres) pour la libération des ministres et des cadres arrêtés et embastillés à Kati à la suite du putsch de mars 2012 perpétré par le CNDRE. À cela il faut ajouter, en 2017, l'exemple du Congo Kinshasa : après l'échec des négociateurs mandatés par la communauté internationale, il a fallu l'intervention de la CENCO pour rabibocher, avec panache, les adversaires politiques congolais en leur faisant signer un accord politique historique, et qui, de prime abord, était une mission quasiment impossible, au point où les positions étaient tranchées et figées. S'ils ont pu réaliser toutes ces prouesses, c'est parce qu'ils sont toujours restés à équidistance des différents protagonistes, sans parti pris. Qu'en seront de nos sociétés si les religieux, qui sont sensés trancher et contenir les convulsions politiques et les conflits sociaux deviennent juges et partis? C'est un truisme de dire que les religieux sont les sentinelles qui assurent la stabilité et la cohésion sociales. Ils sont, pour ainsi dire, « les gardiens du temple républicain ».

Toujours est-il que la participation des religieux dans la politique doit être encadrée par des textes législatifs clairs et précis, exempts de toutes interprétations subjectives, qui définissent les modalités concrètes de leur participation. Cela, afin d'éviter que les crypto salafistes ne s'engouffrent subrepticement dans la brèche, comme ce fut le cas en Égypte et en Tunisie, pour enfoncer leurs tentacules dans les rouages politiques et dans les institutions de la République pour, in fine, s'accaparer des rênes du pouvoir. Pour ce faire, il faut s'armer des précautions drastiques suivantes :

- éviter l'émergence des partis politiques à caractère religieux qui saperaient inmanquablement les fondements mêmes de notre république ;
- suivre de près les faits et gestes des associations religieuses musulmanes qui pullulent, en prenant surtout des mesures permettant de tracer leurs sources de financement, de façon à s'assurer qu'elles ne soient pas des faire-valoir ou des sous-fifres des organisations djihadistes qui sévissent partout dans le monde ;
- instaurer des instances de régulation qui prohiberaient des débats politiques tous les discours qui viseraient le prosélytisme et l'endoctrinement.

**Abdoulaye Bagayoko, socio-anthropologue/enseignant.**

## POUR MIEUX ARMER LES FIDÈLES À ABORDER LE RAMADAN

### Cheikh Mahdi Sawaneh organise une grande séance de prêche

Allah, le Très Haut, est clair : « ...Je n'ai créé les djinns et les humains que pour qu'ils M'adorent. Je n'attends, de leur part, ni qu'ils Me fassent des dons, ni qu'ils Me nourrissent... » (sourate 51, versets 56 et 57).

Le ramadan est la période pour acquérir la piété en se rapprochant d'Allah par l'adoration. C'est sans doute pourquoi Allah exhorte le savant, qui s'efforce à jouer le rôle du noble Prophète (sawas), en ces termes : « Continue à prêcher car le Rappel est salutaire pour les croyants » (sourate 51, verset 55).

Pour mettre en applica-



tion cette exhortation divine afin de mieux armer les fidèles à l'approche du ramadan, Cheikh Mahdi Sawaneh a organisé à Dramanebougou, quartier de Bamako, une grande séance de prêche à laquelle un public fort intéressé a participé en masse. L'occasion a été opportune pour les Cheikhs invités de rappeler les règles relatives à la bonne pratique du jeûne et, surtout, de rechercher les bénéfices de "Laylatoul qhadr" (la Nuit du décret). Il faut noter que cette manifestation spirituelle était placée sous le haut parrainage de Sayed Mohamed Bayaya Haïdara, le Guide spirituel de l'association

Hizbou Rahmane, la plus grande organisation chiite du Mali. Au moment où nous bouclions le présent numéro,

les images traitées de l'évènement n'étaient malheureusement pas disponibles.

